

Les mensonges de Joseph Vincendon et l'assassinat de Reine Orcel

par Georges Salamand

« In'ya pas seulement qu'à Paris/que le crime fleurit. Nous en province aussi l'on a/de beaux assassinats ! » C'est en paraphrasant le grand Georges qu'on évoque aujourd'hui une très sombre affaire criminelle, survenue peu après l'affreux crime du curé MINGRAT, celle de Joseph VINCENDON, né en 1791 à Plan, au foyer d'un honnête propriétaire. Beau garçon, brillant causeur au physique charmeur, Joseph, sous le règne du très pieux CHARLES X, est instituteur à Beaucroissant, village où ses conquêtes féminines se comptent sur dix fois les doigts des deux mains, mais où ses bonnes fortunes attirent sur lui l'attention des autorités scandalisées et décidées à le renvoyer. Dès lors le bellâtre cherche à se caser en proposant le mariage à une lointaine parente, Reine ORCEL, crédule jeune fille plutôt riche, pieuse et au caractère très doux. Hélas, ce qui devait arriver arrive et la petite Reine, enceinte, supplie son amant de conclure vite le mariage et l'aider à cacher sa honte. Avec l'aide d'une « ancienne » nommée Sophie DOUILLET, habitante du faubourg de Grenoble, Joseph trouvera à Reine une chambre chez une sage-femme nommée MOREL... non sans avoir promis à sa promise de s'occuper personnellement de son pécule de 300 francs-or, argent avec lequel le beau sire, de retour à Beaucroissant, reprend vite la bamboche.

À Grenoble, Reine s'ouvre de ses projets matrimoniaux à Sophie et à la femme MOREL qui la mettent en garde contre le fiancé, à tel point, qu'inquiète, la demoiselle demande à VINCENDON de venir la retrouver à Grenoble, pour la publication des bans. Le soir du 21 décembre, les deux amants vont, en compagnie de Sophie, au cabaret, place des Cordeliers, à proximité des cachots de la prison... séjour prémonitoire !

Mensonges multiples

La soirée se prolongeant et les portes de Grenoble fermant à 21 heures, Sophie est renvoyée dans son faubourg, quittant son amie sur la promesse de se retrouver à la messe dominicale...

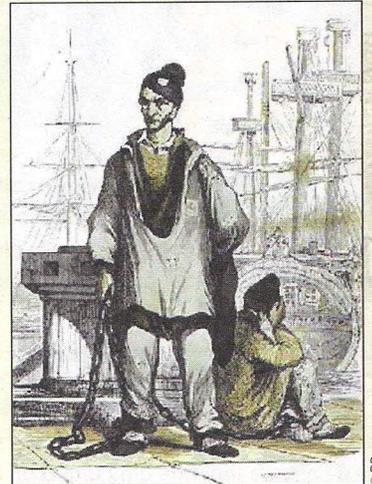
Or, le lendemain matin, un coursier lui apporte une lettre de Reine lui demandant de passer chez elle chercher de l'argent et quelques vêtements à envoyer à VINCENDON.

Sophie, dont les soupçons sont confirmés par la dame MOREL, décide de faire le voyage de Plan où elle trouve Joseph, effondré, qui lui révèle en pleurs que ce 21 décembre à minuit les deux amants auraient été attaqués sur le Pont par quatre jeunes bandits qui lui auraient pris 10 francs et arraché la croix d'or de la petite Reine avant de la précipiter dans l'Isère.

Pourtant Sophie croit d'autant moins à ce récit abracadabrant que Joseph lui propose, peu après, de partir avec lui à l'étranger !

Le 31 décembre, puis le 1^{er} janvier 1827, VINCENDON varie les versions de l'affaire... avant de prendre la place d'un certain CAILLAT, soldat illettré ayant tiré le mauvais numéro, en instance de départ pour le 17^e régiment de ligne, à Dunkerque.

Alors qu'ils le fouillent pour une peccadille dans cette dernière ville, les prévôts trouvent sur lui... son brevet d'instituteur conservé « pour le cas »... ce qui n'était guère malin pour l'illettré qu'il était censé être



Bagnards à Toulon.

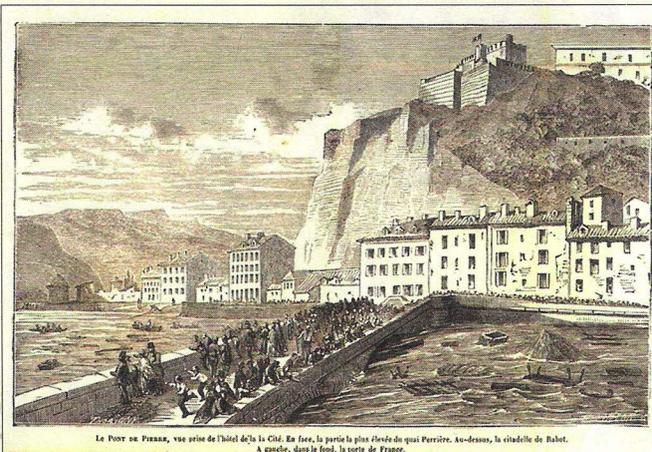
devenu ! Bref, arrêté et ferré, VINCENDON est ramené à Grenoble par les gendarmes. Lors d'une étape à la prison de Tournus, il avouera son crime à un codétenu, puis se rétractera, et sera emprisonné à Grenoble au mois de mars.

Peu auparavant, le 25 février, le corps de la pauvre Reine était découvert, dans une gravière à une lieue en aval de Grenoble, le ventre, les cuisses et les jambes dévorés par les loups.

L'affaire sera rondement menée aux assises de juillet 1827. Mis devant ses contradictions par le très rigide et très intelligent procureur GUERON-RANVILLE, futur ministre – le même qui « officiera » lors de l'affaire BERTHET – VINCENDON affirmera que REINE, parce qu'il venait de lui asséner son refus du mariage, se serait précipitée dans les flots tumultueux de l'Isère : défense maladroite et mal venue pour le magistrat, choqué dans ses sentiments religieux d'admettre qu'une fille aussi dévote – malgré sa « faute » - puisse recourir au suicide !

Condamné, pour meurtre sans préméditation, aux travaux forcés à perpétuité, Joseph flétri sur l'échafaud en place publique, partira au bagne de Toulon.

Il y a moins d'un siècle encore, tous les 21 décembre, des fleurs étaient déposées anonymement sur la berge de la rivière, là où...



L'Isère en crue au pont de pierre.